

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à Mme Maryvonne MARTIN, 1^{ère} Adjointe**

Le Maire de la Commune de Terranjou ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mme Maryvonne MARTIN a été élue 1^{ère} Adjointe,

Considérant que Mme Maryvonne MARTIN est Maire de la commune déléguée de Martigné-Briand

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 1^{ère} Adjointe,

Considérant la nécessité de rapporter l'arrêté du 5 juin 2020

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté portant délégation portant délégation de fonctions et de signature à Mme Maryvonne MARTIN, 1^{ère} Adjointe est rapporté et remplacé par le présent arrêté. :

Article 2

Il est donné délégation de fonction à Mme Maryvonne MARTIN, 1^{ère} Adjointe, pour exercer les attributions suivantes, à compter du 26 mai 2020 :

Ensemble des fonctions dévolues au Maire, en son absence, à savoir :

- Officier d'Etat civil, ordonnancement des dépenses et recettes en tous domaines, les arrêtés, décisions et copies de tous documents concernant les finances, les affaires sociales et scolaires, délivrance de tous certificats et signature de pièces de toute nature ; actes administratifs, budgétaires ou notariés.

Finances :

- Suivi de l'élaboration et de l'exécution du budget général et des budgets annexes de la commune
- Suivi de la fiscalité communale

Urbanisme :

- L'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme concernant le territoire de la commune déléguée de Martigné-Briand ;

Social, santé :

- Relations avec les partenaires et institutions, maison de santé

Article 3

Il est également donné délégation à Mme Maryvonne MARTIN à l'effet de signer :

- Toute correspondance relative à la délégation de fonction accordée.
- Les mandats de dépenses et de recettes de tous les budgets communaux de Terranjou, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le

Signature :

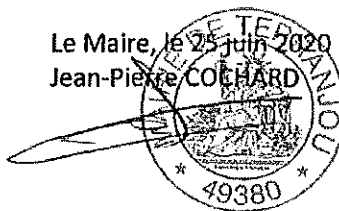
- Les courriers et arrêtés du Maire de Terranjou, y compris ceux relatifs au personnel, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Article 4

Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- à l'intéressée à la notification

Le Maire, le 25 juin 2020
Jean-Pierre COCHARD

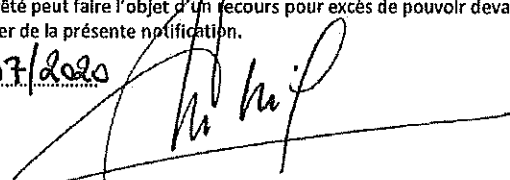


Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 11/07/2020

Signature :



**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à M. ROULET Jean-Louis, 2^{ème} adjoint**

Le Maire de la Commune de Terranjou ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que M. Jean-Louis ROULET a été élu 2^{ème} Adjoint,

Considérant que M. Jean-Louis ROULET est Maire de la commune déléguée de Chavagnes-les-Eaux ,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 2^{ème} Adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à M. Jean-Louis ROULET, 2^{ème} Adjoint, pour exercer les attributions suivantes, à compter du 26 janvier 2020 :

Numérique :

- Développement du numérique sur le territoire de Terranjou ; Mise en œuvre et suivi des dossiers numériques communaux

Urbanisme :

- L'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme concernant le territoire de la commune déléguée de Chavagnes-les-Eaux ;

Economie

- Economie : développement économique, animation économique, relations avec les acteurs économiques.

Assainissement :

- Assainissement : assainissement eaux pluviales, assainissement eaux usées collectif et non collectif

Article 2

Il est également donné délégation à M. Jean-Louis ROULET à l'effet de signer :

- Toute correspondance relative à la délégation de fonction accordée.
- Les mandats de dépenses et de recettes de tous les budgets communaux de Terranjou, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et de la 1^{ère} Adjointe.
- Les courriers et arrêtés du Maire de Terranjou, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et de la 1^{ère} Adjointe.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le ...29/06/2020

Signature :



Article 3

Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- à l'intéressé à la notification

Fait à Terranjou, le 5 juin 2020

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small crossbar, resembling a stylized 'J' or 'C'.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 23/06/2020

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, flowing horizontal stroke with a small loop at the end.

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à Mme Ginette ROCHER, 3^{ème} Adjointe**

Le Maire de la Commune de Terranjou ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mme Ginette ROCHER a été élue 3^{ème} Adjointe,

Considérant que Mme Ginette ROCHER est Maire de la commune déléguée de Notre Dame d'Allençon,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 3^{ème} Adjointe,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Mme Ginette ROCHER, 3^{ème} Adjointe, pour exercer les attributions suivantes, à compter du 26 mai 2020 :

- L'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme concernant le territoire de la commune déléguée de Notre Dame d'Allençon ;
- Patrimoine bâti communal : opération de construction, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal, travaux confiés aux entreprises.
- Propreté des bâtiments
- Suivi des contrats d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux

Article 2

Il est également donné délégation à Mme Ginette ROCHER à l'effet de signer :

- Toute correspondance relative à la délégation de fonction accordée.
- Les mandats de dépenses et de recettes de tous les budgets communaux de Terranjou, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, de la 1^{ère} Adjointe et du 2^{ème} Adjoint.
- Les courriers et arrêtés du Maire de Terranjou, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, de la 1^{ère} Adjointe et du 2^{ème} Adjoint.

Article 3

Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- à l'intéressée à la notification

Fait à Terranjou, le 5 juin 2020

Le Maire,
Jean-Pierre COCHARD



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le
Signature :



**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à M. Philippe RAIMBAULT, 4^{ème} Adjoint**

Le Maire de la Commune de Terranjou ;
Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.
Considérant que M. Philippe RAIMBAULT a été élu 4^{ème} Adjoint,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 4^{ème} Adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à M. Philippe RAIMBAULT, 4^{ème} Adjoint, pour exercer les attributions suivantes, à compter du 26 mai 2020 :

Espaces verts, cimetière :

- Espaces verts : développement et entretien des espaces verts
- Cimetière : entretien, gestion des concessions et suivi du respect du règlement intérieur.

Voirie :

- Examen des projets et suivi des travaux de voirie

Article 2

Il est également donné délégation à M. Philippe RAIMBAULT à l'effet de signer :

- Toute correspondance relative à la délégation de fonction accordée.

Article 3

Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- à l'intéressée à la notification

Fait à Terranjou, 5 juin 2020

Le Maire
Jean-Pierre COCHARD

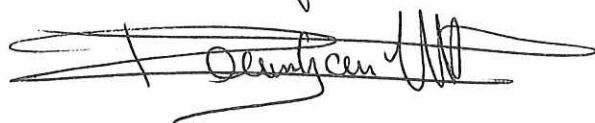


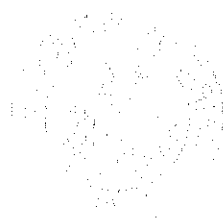
Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le

Signature :

17 Juin 2020




**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à Mme Sylvaine GAUFRETEAU, 5^{ème} Adjointe**

Le Maire de la Commune de Terranjou ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mme Sylvaine GAUFRETEAU a été élue 5^{ème} Adjointe,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 5^{ème} Adjointe,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Mme Sylvaine GAUFRETEAU, 5^{ème} Adjointe, pour exercer les attributions suivantes, à compter du 26 mai 2020 :

Communication, tourisme :

- Communication : développement de la politique de communication à travers les publications et le site internet
- Tourisme : développement du tourisme, en lien avec la politique développée par la communauté de communes (compétence intercommunale)

Article 2

Il est également donné délégation à Mme Sylvaine GAUFRETEAU à l'effet de signer :

- Toute correspondance relative à la délégation de fonction accordée.

Article 3

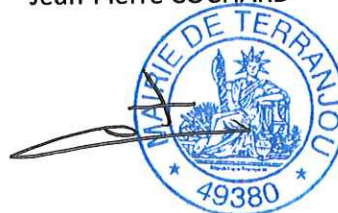
Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- à l'intéressée à la notification

Fait à Terranjou, le 5 juin 2020

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 17/06/2020

Signature :



**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à M. Thierry GENDRONNEAU, 6^{ème} Adjoint**



Le Maire de la Commune de Terranjou ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que M. Thierry GENDRONNEAU a été élu 6^{ème} Adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 6^{ème} Adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à M. Thierry GENDRONNEAU, 6^{ème} Adjoint, pour exercer les attributions suivantes, à compter du 26 mai 2020 :

Vie associative, sports et culture :

- Vie associative : développement de la vie associative, gestion des équipements associatifs, subventions aux associations
- Sports : développement de la politique sportive, fonctionnement des équipements sportifs
- Culture : animation et développement culturel, fonctionnement des équipements culturels (bibliothèque)

Article 2

Il est également donné délégation à M. Thierry GENDRONNEAU à l'effet de signer :

- Toute correspondance relative à la délégation de fonction accordée.

Article 3

Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- à l'intéressé à la notification

Fait à Terranjou, le 5 juin 2020

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD



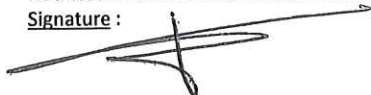
Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 17/06/2020

Signature :





**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à M. Sylvie HORTET, 7^{ème} Adjointe**

Le Maire de la Commune de Terranjou ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mme Sylvie HORTET a été élue 7^{ème} Adjointe,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 7^{ème} Adjointe,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Mme Sylvie HORTET, 7^{ème} Adjointe, pour exercer les attributions suivantes, à compter du 26 mai 2020 :

Enfance, jeunesse :

- Famille et petite enfance : micro-crèche, relations avec les assistantes maternelles, MAM
- Education : relations avec les acteurs du système éducatif, restauration scolaire, activités sur le temps scolaire, accueil périscolaire

Article 2

Il est également donné délégation à Mme Sylvie HORTET à l'effet de signer :

- Toute correspondance relative à la délégation de fonction accordée.

Article 3

Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- à l'intéressée à la notification

Fait à Terranjou, le 5 juin 2020

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 17/06/2020





**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à M. Bertrand ROUCHER, 8^{ème} Adjoint**

Le Maire de la Commune de Terranjou ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que M. Bertrand ROUCHER a été élu 8^{ème} Adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 8^{ème} Adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à M. Bertrand ROUCHER, 8^{ème} Adjoint, pour exercer les attributions suivantes, à compter du 26 mai 2020 :

Environnement : Intégration des objectifs de développement durable dans les politiques conduites par la commune (lutte contre la pollution et contre le bruit, relations avec les institution et partenaires). Participer à la politique de collecte des déchets ménagers sur la commune de Terranjou.

- Cadre de vie : assurer le suivi des locations des salles communales, de l'éclairage public. Favoriser la sécurisation des espaces publics. Mise en valeur de la commune de Terranjou – Participation au rayonnement de la commune (illuminations de Noël, organisation des festivités et cérémonies). Favoriser le commerce de proximité et le lien avec les producteurs locaux (suivi des Marchés sur la commune).

Article 2

Il est également donné délégation à M. Bertrand ROUCHER à l'effet de signer :

- Toute correspondance relative à la délégation de fonction accordée.

Article 3

Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- à l'intéressée à la notification

Fait à Terranjou, le 5 juin 2020

Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 17 juin 2020

Signature :



